COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2024

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle - DANCOISNE Albert – DUPAYAGE Angèle - GAPENNE Marcel –HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude – PRIEM Sonia - SOLTYS Arlette – THUMEREL Philippe -CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – DELATTRE Adelaïde - DESCAMPS Magalie – FRANCKE Jackie – LABALETTE Dominique - TAILLEZ Louisette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard
Excusés : M.M. FROISSART Pascal (pv. à DEMEYERE Martine) – DERISBOURG Alexandre (pv. à TERLAT Yves) – CORTES Arlette (pv. à CAMPEL Pascal)
Absents : MM. DELPIERRE Sandrine

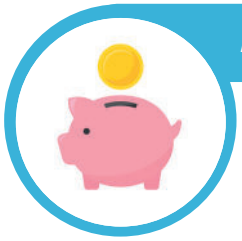

Autorisation d'exécution budgétaire avant le vote du budget 2025

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité, M. le Maire à procéder par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédit afférents au remboursement de la dette, pour un montant total de 511 771,27 € et dans la limite des crédits de paiement prévus à l'exercice 2024 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votés sur des exercices antérieurs, dans l'attente du vote du budget primitif 2025 afin de permettre la continuité du service public.
Pour : 19 Contre : 7

Régularisation d'une sortie d'actif sur exercice clos par opération d'ordre non budgétaire

L'assemblée autorise, à la majorité, la régularisation par Opération d'Ordre Non Budgétaire de l'inventaire 211800028 par un débit au compte 2118 et un crédit au 1068 pour 8 321,80 €. Il s'agit de réparer une erreur étant imputable à un exercice clos (différence entre une somme supérieure à la valeur de l'actif à l'inventaire, laissant une valeur comptable nette du montant repris ci-dessus).
Pour : 20 Abstention : 6

Protection Sociale Complémentaire : Volet Prévoyance

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une participation mensuelle brute de 7 € par agent adhérant à l'offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources des agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité en souscrivant à l'offre mutualisée du Centre de Gestion du Pas de Calais.

impression : Mairie d'Annay

Approbation de l'avenant N°1 au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CALL et ses communes membres : impact sur la Dotation de Solidarité Communautaire / les Attributions de Compensation et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales

Le Conseil approuve, à l'unanimité :

- l'avenant N°1 au PFFS pour les années 2024, 2025 et 2026
- le maintien d'une DSC réduite à 6 Millions d'Euros en 2024 tel que figurant sur la délibération du 14 novembre 2024 de la CALL soit pour la commune d'Annay un versement de 36 113,17 €,
- une révision libre des AC et le maintien de l'écrêtement des communes dont le solde de DSC serait excédentaire par rapport à 2021, via une correction à la baisse des attributions de compensation tel que figurant sur la délibération du 14 novembre 2024 de la CALL soit pour la commune d'Annay un montant d'AC de 211 667,25 €,
- uniquement pour 2024, le principe de la révision « dérogatoire libre » du FPIC tel que figurant sur la délibération du 14 novembre 2024 de la CALL soit pour la commune d'Annay un montant de FPIC attribué de 103 991,00 €.

La décision de la CABBALR (*Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois, Lys, Romane*) est contestée en justice par la CALL et les 36 communes de l'agglomération se sont entendues pour être solidaires avec les 7 communes qui faisaient partie du SIZIAF (*Syndicat Mixte de la Zone Industrielle Artois Flandres*) et qui sont largement impactées de cette décision unilatérale.

Renouvellement de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis – Campagne de stérilisation des chats errants

Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à la Fondation « 30 Millions d'Amis » moyennant le versement d'une participation à hauteur de 550 € TTC, correspondant à une moyenne de stérilisation de 10 chats sur l'année 2025.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de biens avec la CALL

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention avec la CALL qui permet de répondre à la règlementation anti-endommagement des réseaux en mettant en place les outils mutualisés simplifiant l'exécution de la règlementation.

Adhésion à la plateforme de signalement des Actes de Discriminations, de Violences, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes du Centre de Gestion

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer au dispositif de signalement des AVDHAS à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 4 juin 2027, prend acte de la participation financière annuelle de la collectivité à hauteur de 2 € par agent.

Suppressions / créations d'emplois au 1er janvier 2025

Le Conseil adopte, à l'unanimité, :

- la suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- la suppression de 2 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (38h / mois),
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (8h / mois durant les périodes scolaires),
- la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps complet,
- la création de 2 emplois d'adjoint territorial technique de 2ème classe à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (58h / mois),

Afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi, de pourvoir aux remplacements des départs en retraite

Cessions de parcelles à la société FONCIER CONSEIL SNC NEXITY – Phase 2 du Bois des Mottes

L'assemblée autorise, à la majorité, la cession des parcelles communales à la société NEXITY pour le démarrage de la phase 2 du projet Bois des Mottes (rectification de la délibération de conseil municipal du 27 juin 2024).

Pour : 19 Abstention : 1 Contre : 6

Engagement d'une procédure de déclassement de 26 m2 de domaine public – parcelle AD 782p

Le Conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à engager une procédure de déclassement de 26M2 de domaine public en vue de sa cession à l'acquéreur de la parcelle AD 782p (alignement de la parcelle cédée).

Subvention exceptionnelle au Groupe de Secours Catastrophe Français – Urgence Espagne

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Organisation de Solidarité Internationale GSCF dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (aussi appelée Pompiers Humanitaires du GSCF) pour contribuer à la mission en cours en Espagne afin d'apporter l'aide nécessaire aux populations en détresse (acheminement de groupes électrogènes, de pompes d'épuisement, de tronçonneuses, de bâches, de bottes, d'aspirateurs, de nettoyeurs haute-pression et de nombreux équipements indispensables pour soutenir les opérations de sauvetage et de nettoyage sur le terrain).

Les travaux de détournement des eaux pluviales sont désormais achevés dans la résidence du Bois Comptois. Comme pour les deux autres emplacements communaux, ces travaux éviteront les inondations connues dans le bas de la commune (rue du 1er mai et Rolle). Ce programme est déployé par la Communauté d'agglomération de Lens Liévin. Il se poursuivra en 2025 par des travaux place Salengro et Rue Potier.

Albert Dancoisne associé les habitants avec les élus du quartier pour travailler en mode participatif avec les services municipaux à la gestion des espaces verts du quartier : concevoir des aménagements, créer des carrés de plantes aromatiques ou un verger maraude, enrichir les équipements de loisirs… comme cela a été réalisé ailleurs, pour offrir un autre regard et permettre l'appropriation donc le respect de ces espaces de détente du quartier.

L'aspect participatif offre au service municipal une meilleure intervention pour remplacer des essences, organiser la taille et éviter de retrouver les déchets dans leurs tondeuses.

C'est du gagnant / gagnant pour la qualité des lieux et l'aménagement décidé en commun. C'est une réussite sur les sites de la rue du 8mai et de la rue Jean Moulin que nous souhaitons développer. Voici donc une invitation à tous de participer à l'évolution de son quartier. Le site de la ville et bien sur les invitations au porte-à-porte vous tiendront informés ! il est prévu une réunion publique en janvier.

Sur la grande question des eaux pluviales ruisselant sur le domaine public, vous l'avez compris, la gestion du réseau d'évacuation des eaux usées, celui de la déconnexion des eaux pluviales qui n'ont pas à aboutir à la station d'épuration offrent de vraies garanties contre les inondations et participent à la qualité de notre environnement. C'est un travail que notre équipe a investi depuis plus de 10 ans. Il se poursuit et nous continuons de la suivre avec la CALL, pour la qualité de notre marais en définitive.

Pour mémoire, les travaux Route de Lille, Cité Delsaux et Rue Mattei ont aussi participé à ce grand chantier de la commune ! C'est notre fierté.

Yves TERLAT, Michèle MOREN, Albert DANCOISNE, Angèle DUPAYAGE, Alexandre DERISBOURG, Martine DEMEYÈRE, Pascal FROISSART, Chantal CHRISTMANN, Philippe THUMEREL, Arlette SOLTYS, Marcel GAPENNE, Jean-Claude HOFFMANN, Sonia PRIEM, Claude DRUELLE, Adélaïde DELATTRE, Didier ROBIDET, Sandrine DELPIERRE, Michèle ECAILLET, Daniel MATTÉI, Magalie DESCAMPS, Jackie FRANCKE, Cathy MARIN, Marc PLANCHON, Evelyne CHAPELLE, Albert DEMAREY et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

Vers la fin du pôle métropolitain de l'Artois?

Créé en 1967, le SIZIAF, syndicat intercommunal de 20 communes gère le parc des Industries Artois-Flandres,. Les villes qui le composent se partagent ses retombées fiscales. En 2022, il est décidé un reversement annuel de 9 millions d'euros de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane à la Communauté d'Agglomération Lens Liévin qui la redistribue aux 7 communes membres sur la CALL, Le 20 février 2024, la CABBALR vote la fin du reversement. Dans l'attente d'une décision sur le fond du tribunal administratif et pour permettre à certaines d'entre elles de boucler leur budget 2024, la CALL vote une aide exceptionnelle de 6 millions d'euros Un moyen de compenser, en partie seulement, la fin du versement annuel de la CABBALR.

Une délibération prise à l'unanimité, ce jour, par le conseil municipal d'Annay acte de maintenir une Dotation de Solidarité Communautaire réduite à 6 M€ pour 2024, 5M€ pour 2025 et 4M€ pour 2026 conformément à celle prise par la CALL le 14 novembre 2024. Quid demain du pôle métropolitain de l'Artois si chaque communauté s'isole au lieu de s'asseoir autour d'une table et trouver des solutions au devenir de notre département ?.

« Saluons ensemble cette nouvelle année qui vieillit notre amitié sans vieillir notre coeur ».
Victor HUGO

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir